

217C2485
FR0000035719-FS1039

24 octobre 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIKTORIA INVEST

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 octobre 2017, complété par un courrier reçu le 24 octobre 2017, le groupe familial Doulcet a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 octobre 2017, le seuil de 15% des droits de vote de la société VIKTORIA INVEST et détenir, à cette date et à ce jour, 504 872 actions VIKTORIA INVEST représentant 666 966 droits de vote, soit 10,64% du capital et 12,50% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FD Conseils et Participation ²	454 535	9,58	566292	10,61
Frédéric Doulcet	50 337	1,06	100 674	1,89
Total groupe familial Doulcet	504 872	10,64	666 966	12,50

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société VIKTORIA INVEST³.

À cette occasion, la société FD Conseils et Participation a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse le seuil de 10% du capital de la société VIKTORIA INVEST.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 745 000 actions représentant 5 337 034 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11.

² Société à responsabilité limitée (sise 29 rue Viala, 75015 Paris) contrôlée par Mmes Margaux Doulcet et Manon Doulcet.

³ Cf. notamment (i) le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-455 en date du 1^{er} septembre 2017, (ii) la note complémentaire ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-468 en date du 11 septembre 2017, et (iii) le communiqué diffusé par la société VIKTORIA INVEST le 26 septembre 2017.